

Avis n° 2022/12
relatif à l'accréditation
de l'École centrale de Marseille
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	École centrale de Marseille
Sigle :	École Centrale de Marseille
Nom de marque :	Centrale Méditerranée
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Aix-Marseille
Sites de l'école :	Marseille

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2018/09-04, n° 2015/04-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Marseille

Catégorie NS (Nouveau site) :

Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Nice

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École centrale de Marseille ;
- Vu le rapport établi par Patrick BOUVIER (membre de la CTI et rapporteur principal), Xavier KLEBER (membre de la CTI et co-rapporteur), Marie-Reine BOUDAREL (experte auprès de la CTI), Mourad ZGHAL (expert international auprès de la CTI), Luka MAYEN (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 décembre 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille sur le site de Nice	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille sur le site de Nice	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

L'école devra répondre à une **injonction**, formalisée par un plan d'action, sur la mise en place d'une démarche qualité englobant l'ensemble des processus et prenant en compte le site de Nice. Ce document est à transmettre **pour le 15 mai 2023**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Mettre en œuvre le plan de recrutement des enseignants pour assurer le développement de l'école et l'augmentation importante des effectifs, notamment avec la mise en place du campus à Nice ;
- Mettre en œuvre le schéma directeur de développement du système d'information, en mettant en place d'urgence un logiciel de scolarité permettant une meilleure traçabilité des parcours des élèves-ingénieurs ;
- Poursuivre le développement des relations avec les entreprises selon les différentes modalités possibles (conventions de partenariat, valorisation de la recherche, interventions de vacataires socio-professionnels dans la formation...);
- Diversifier le profil des candidats en FISA notamment en mettant en place une filière spécifique de recrutement ;
- Renforcer et perfectionner la communication pour accroître l'attractivité de la FISA et en conséquence le recrutement des futurs apprentis ;
- Augmenter la part des travaux pratiques dans le tronc commun.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École centrale Marseille	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2022



La présidente
Elisabeth CRÉPON